

# JACQUES DELORS - PRESIDENT DE LA COMMISSION EUROPEENNE

Dacian-Grațian GAL

*drd., Istorie Contemporană și Relații Internaționale,  
Universitatea Paris III- Sorbonne Nouvelle*

*This article refers to the President of the European Commission between 1985-1995, Jacques Delors. He was the single person who exercised the presidency of the European Commission during 10 years and this period was one of the most important for the European construction: the achievement of the Single Market, the development of the Single Currency Unit project, of the new common politics, the enlargement of the European Union from 12 members to 15 members etc. Due the contribution of his presidency to the European construction, Jacques Delors is one of the parents of the European construction and one of the most important political men of the XX century.*

*Revista Transilvană  
de Științe Administrative,  
1(13), 2005, pp. 54-72*

Né à Paris, le 20 juillet 1925<sup>1</sup>, Jacques Jean Lucien Delors peut être caractérisé, avant qu'il soit Président de la Commission, par trois fonctions: celle de Ministre de l'Economie, des Finances et du Budget, celle de Maire de Clichy, et celle de député européen.

Ayant suivi des études économiques et juridiques, la carrière politique et européenne de J. Delors avant 1985 est marquée par quelques moments importants.

Entre 1945 et 1952 il a été rédacteur, puis chef de service à la Banque de France et dès 1952 jusqu'en 1962 attaché au Cabinet du directeur général des titres de la Banque de France, et expert économique de la Confédération Française des Travailleurs Chrétiens. Cependant- entre juin 1959 et janvier 1962- il a été membre de la section du Plan et des investissements au Conseil Économique et Social. L'expérience acquise en ce poste l'a propulsé entre 1962-1969 à la qualité de détaché au Commissariat Général du Plan en tant que chef de Service des Affaires Sociales. Entre 1963 et 1965 il est maître de conférences à l'Ecole Nationale d'Administration.

Plus tard il fera une carrière dans le domaine social, étant – entre avril 1969 et août 1971 – Secrétaire général du Comité interministériel pour la formation professionnelle et la promotion sociale et – entre

<sup>1</sup> *Europe. Agence internationale d'information pour la presse*, 16 décembre 1992 no.1815/, 40e année

juin 1969 et août 1971 – conseiller du Premier Ministre Chaban-Delmas pour les affaires sociales et culturelles. Un an d'ici il garde le rôle auprès du Premier Ministre en tant que chargé de mission pour les questions économiques, financières et sociales.

Dès janvier 1971 il est membre du Conseil général de la Banque de France et, à partir de la même année jusqu'en juin 1979, professeur associé de gestion des entreprises à l'Université de Paris-Dauphine.

Il s'est enrégimenté politiquement par l'adhésion, en décembre 1974, au Parti Socialiste, le seul parti dont il sera membre pendant toute sa carrière politique. Entre 1976 et 1979 il est délégué national de ce parti pour les relations économiques internationales. En avril 1979 il devient membre du Comité directeur du Parti Socialiste et, en tant que membre de ce parti, deux mois plus tard il sera élu député au Parlement Européen sur la liste socialiste avec la participation des radicaux de gauche, conduite par François Mitterrand. Entre septembre 1979 et mai 1981 il est le Président de la Commission économique et monétaire du Parlement Européen.

Delors quitte cette fonction pour devenir en mai 1981 Ministre de l'Economie et des Finances au premier Cabinet du Pierre Mauroy. Un mois plus tard il est réinvesti dans cette qualité au deuxième Cabinet Mauroy, fonction détenue entre mars 1983 et juillet 1984 au troisième Cabinet du même Premier Ministre. Dès mars 1983 jusqu'en 1984 il a été également conseiller municipal et puis Maire de Clichy.

Désigné Président de la Commission Européenne au Conseil Européen de Fontainebleau de juin 1984, il prendra cette fonction dès 6 janvier 1985.

La désignation de Jacques Delors à la tête de la Commission Européenne a été le résultat de l'influence conjointe exercée par le Président François Mitterrand et le Chancelier Allemand Helmut Kohl, sur le fond des marchandages politiques européens qui ont marqué ledit Conseil Européen à cause des querelles budgétaires. Dans ses *Mémoires* il note la conversation avec le Chancelier Kohl en ce sens: «... le 25 juin 1984 Helmut Kohl que j'allais accueillir à Orly avant le Conseil Européen de Fontainebleau m'avait pris à part pour me dire: *C'est le tour d'un allemand de présider la Commission mais il peut y avoir un intérêt politique à ce que se soit un Français. Dans ce cas je n'accepterais personne d'autre que quelqu'un dont les initiales seraient J.D.*»<sup>2</sup>.

Delors était familiarisé avec les mécanismes de la construction européenne grâce à l'expérience acquise surtout en tant que membre du Parlement Européen. Il n'était pas le partisan d'une Europe des nations, des Etats coopérant entre eux mais sans se lier entre eux que grâce à la bureaucratie de Bruxelles.

Le premier souci du nouveau Président a été de rassembler une équipe et d'identifier les personnes d'appui. Dans ses *Mémoires* il raconte: «Dans ma nouvelle tâche, je reçus immédiatement l'appui enthousiaste d'un des pères de l'Europe, Emile Noël, qui avait été un collaborateur de Guy Mollet et qui était l'incontournable secrétaire général de la Commission depuis sa création»<sup>3</sup>. «Je bénéficiais aussi des amitiés que j'avais nouées au cours des années précédentes, notamment avec Lorenzo Natali - qui sera le bienvenu à la Commission Delors, et avec Etienne Davignon (...), sans oublier François- Xavier Ortoli, mon dernier patron au Commissariat du Plan (...); Max Kohnstamm, qui fut le secrétaire de Jean Monnet; Tommaso Padoa - Schioppa, qui fut directeur de la Commission...»<sup>4</sup>.

Son Cabinet était composé par Pascal Lamy (Chef de Cabinet), Gunther Burghardt (Chef adjoint du Cabinet), Bruno Liebhafberg, David Wite, François Lamoureux, Michel Jacquot, Pierre Nicolas, Pierre de Boissieu, Jean Dourieux, Jérôme Vignon, Jean-Michel Baer, Marie Thérèse Bartholomé, Evelyne Pichon, Claudine Buchet<sup>5</sup>.

<sup>2</sup> Delors J., *Mémoires*, Ed. Plon, 2004, p.167

<sup>3</sup> *Ibidem*, p.182

<sup>4</sup> *Ibidem*, p.184

<sup>5</sup> *Ibidem*, p.195

Après sa désignation, Delors a cherché d'arrêter les grandes lignes de sa stratégie et son expérience européenne ainsi que ses connaissances en matière lui montraient que depuis 1957 l'évolution de la construction européenne a été marquée par des phases dynamiques alternant avec des périodes de léthargie, une évolution qui avait dépendu de facteurs humains, volontaires, ainsi que de facteurs économiques, imposés. Sa conclusion est que seule une initiative forte, de manière à relancer la construction européenne, pourra dépasser l'impasse économique, les querelles budgétaires, les disfonctionnements institutionnels et le vague d'euro-scepticisme.

En conséquence, la première préoccupation du nouveau Président a été la relance de la construction européenne et il a fait des démarches pour en trouver la meilleure voie. Peu de temps après sa désignation, Delors a fait un tour des capitales des Etats membres afin d'identifier les moyens de relance, qui devraient être soutenus par tous les membres de la CEE. Delors a mis en discussion plusieurs solutions: la réforme institutionnelle afin de donner à la Communauté plus d'efficacité et de démocratie, l'union monétaire, voire une monnaie commune – fait qui n'était pas nouveau –, l'Europe politique et, finalement après l'exclusion de celle-ci, la réalisation du marché intérieur.

Dans ses *Mémoires* il écrit: «... en arrivant à la Commission, et profitant des facilités que me donnaient les décisions de Fontainebleau, j'orientai ma stratégie de relance autour de trois idées simples:

- Faire adopter un projet central, conforme à l'esprit et aux exigences du traité, accepté de ce fait par les dix Etats membres, projet qui puisse redonner du souffle à une économie européenne marquée par une croissance faible et une augmentation inquiétante du chômage.

- Provoquer un changement des institutions qui facilite la décision au niveau européen, en retenant le vote à la majorité qualifiée pour toutes les mesures nécessaires à la réalisation du projet central.

- Compléter le projet central par des objectifs qui répondraient au souci d'une plus grande coopération et d'une plus grande solidarité entre les Etats membres, de manière à cimenter l'Union Européenne et illustrer le destin commun qui est le notre, en mettant en valeur la plus-value politique, la plus-value d'efficacité, qu'apportent les actions européennes»<sup>6</sup>.

Delors n'a pas hésité à consulter les acteurs économiques et d'autres facteurs d'opinion, en les réunissant par Max Kohnstamm, le principal ex-assistant de Jean Monnet<sup>7</sup>. Ce groupe a suggéré de transformer la réalisation du marché unique dans l'objectif prioritaire de la nouvelle Commission, en soulignant toutefois la nécessité de fixer un calendrier à 10 ans et le recours plus fréquent au vote majoritaire au Conseil.

Parallèlement, Delors a été préoccupé de réunir une équipe de commissaires capable de faire face aux futurs défis. Selon Delors la répartition des portefeuilles était un exercice difficile, car le Président de la Commission n'est seulement qu'un «primus inter pares»<sup>8</sup>. Afin d'éviter la «méthode du piston», Delors a cherché de trouver la meilleure formule, en répartissant les portefeuilles après des discussions avec chaque commissaire. Cette démarche a été facilitée par le fait que tous ces commissaires étaient conscients de la nécessité de relance de la construction européenne.

Pour voir la perception de Delors sur la Commission il faut citer quelques définitions données par celui-ci à la Commission: «C'est comme dans un gouvernement de coalition. Il faut que je trouve les moyens de dégager une majorité et les moyens exigent du consensus»; «La Commission c'est un microcosme. On est entre nous, et une ambition nous porte. Les commissaires ont qu'on appelle l'affectation societatis»<sup>9</sup>. D'autre fois il voit la Commission comme un conseil d'administration d'une entreprise, «libre de toutes ces entraves politiques qu'on trouve dans les Gouvernements», fait qui «n'est peut-être pas très excitant de l'extérieur, mais c'est comme cela marche»<sup>10</sup>.

<sup>6</sup> *Ibidem*, p.174

<sup>7</sup> Grant Charles, *Delors. Architecte de l'Europe*. Genève: Georg, 1995, p.87

<sup>8</sup> Delors J., *L'unité d'un homme* (Entretiens avec Dominique Wolton). Paris: Ed. Odile Jacob, 1994, p.221

<sup>9</sup> Maris Bernard, *Jacques Delors artiste et martyr*. Paris: Ed. Albin Michel, 1993, p.218

<sup>10</sup> *Ibidem*

L'achèvement du marché intérieur a été la solution largement acceptée par les responsables européens et, en conséquence, le Président Delors annonçait devant le Parlement Européen, le 14 janvier 1985<sup>11</sup>, dans le programme de travail de la nouvelle Commission, que celle-ci à l'intention d'éliminer les frontières intérieures jusqu'en 1992 et, toutefois, il attirait l'attention sur la paralysie institutionnelle générée par la procédure de l'unanimité. La date butoir était choisie par Delors en laissant à la Commission la durée des deux mandats pour accomplir ce projet.

En choisissant la solution de la réalisation du Grand Marché en tant que solution de relance de la construction communautaire et en venant à l'encontre de l'acceptation des pays membres, Delors fixait un objectif qui allait avoir une double conséquence. D'une part, cette démarche se situait au prolongement des objectifs fixés par la Traité de Rome, et d'autre part elle était tributaire à la méthode de l'intégration postulée par Jean Monnet. Delors même a reconnu – quelques ans plus tard – qu'il était bizarre «qu'un président de la Commission vienne de proposer l'application d'un Traité qui fut adopté en 1957»<sup>12</sup>.

Mais, il était clair que la réalisation d'un tel projet aurait dû modifier profondément les procédures et les mécanismes institutionnels communautaires et, d'autre part, aurait entraîné d'autres modifications structurelles au niveau communautaire. Il n'est pas moins important le fait que le projet du Grand Marché, concrétisé en Livre Blanc, va entraîner deux ans plus tard le projet de l'union économique et monétaire avec la monnaie unique, puisque le marché unique n'était pas concevable sans une monnaie unique.

Par ce projet, Delors a remis l'Europe en marche, générant un vif débat sur l'avenir d'une Communauté dont les principaux problèmes étaient liés aux disfonctionnements institutionnels et à la récession économique. Le Grand Marché, objectif de nature essentiellement libérale, a réuni à la même table les ex-adversaires de Fontainebleau, malgré le fait que le projet était conçu par certains comme un but et par d'autres comme un moyen. Le projet choisi par Delors a eu, avant tout, une signification stratégique puisqu'il a obtenu l'accord du spectre politique européen entier.

A la fin de ses mandats, Delors explique sa méthode grâce à laquelle le Livre Blanc a été une réussite: «Dans mon activité je me suis inspiré de l'expérience acquise: au Commissariat du Plan, où la maïeutique est importante; l'expérience syndicale où la négociation implique l'approchement des idées par les acteurs afin qu'ils les revendiquent, c'est à dire éviter les susceptibilités et le souci d'approcher peu à peu les points de vue, le résultat psychologique étant un jeu de somme positive auquel personne n'a pas l'impression qu'il a cédé. Un deuxième élément de la méthode est le calendrier à l'obligation de résultat»<sup>13</sup>. On voit cette méthode largement appliquée au projet du Grand Marché, Delors considérant l'objectif 1992 tant impératif que mobilisateur, une mesure entraînant l'autre; ainsi, les Etats membres étaient impliqués dans un engrenage virtuel.

Delors considère que l'objectif 1992 a permis la relance de la construction européenne en réorientant le débat sur des réalisations concrètes, faciles à comprendre pour l'opinion publique et à caractère mobilisateur pour les entrepreneurs<sup>14</sup>.

La portée immédiate du projet du Grand Marché a consisté dans la nécessité de modifier le Traité de Rome, fait souligné par Delors au Conseil Européen de Milan du 28 juin 1985<sup>15</sup>. Une nouvelle querelle est en train de bouleverser le consensus européen, mais le compromis trouvé est celui de convoquer une conférence intergouvernementale, décision plus facile à adopter grâce au vote majoritaire. Une fois entamées, les discussions sur la modification du Traité de Rome ne se finaliseront qu'avec l'Acte Unique.

<sup>11</sup> Bull.CE, no.1/1985

<sup>12</sup> Delors J., *Combats pour l'Europe*. Paris: Ed. Economica, 1996, p.14

<sup>13</sup> Idem, *L'unité d'un homme*. p.224

<sup>14</sup> Idem, *Combats pour l'Europe*. Paris: Ed. Economica, 1996, p.36

<sup>15</sup> Bull.CE, no.6/1985

Une fois le Livre Blanc adopté, Delors considérait qu'il restait à construire une législation nécessaire afin de permettre les quatre libertés de circulation. Il envisageait le fondement de la construction européenne sur trois piliers: la concurrence qui stimule, la coopération qui renforce et la solidarité qui unit<sup>16</sup>.

Pendant les travaux de la CIG<sup>17</sup> de Luxembourg, la Commission ne jouait aucun rôle formellement, mais Delors a assisté aux réunions et le Secrétaire général de la Commission, Emile Noël, a participé aux débats au niveau des fonctionnaires.

Les contributions de Delors ont consisté dans le projet d'un chapitre de traité consacré au marché intérieur, auquel s'ajoutent d'autres contributions concernant l'environnement, la recherche, la cohésion économique et sociale. Delors avait préparé également un projet de chapitre relatif à l'union économique et monétaire, mais il n'a pas voulu compromettre le projet du Grand Marché, les deux projets ne pouvant pas être digérés d'un seul coup par les eurosceptiques. Pourtant, Delors a aidé Kohl et Mitterrand à trouver un compromis autour de cette question, le futur traité devant faire une simple référence à l'UEM<sup>18</sup>.

D'autre part Delors a cherché d'ouvrir la question de la comitologie, sujet sensible pour la Commission car les comités contrôlent le pouvoir d'exécution de la Commission. Le Président n'a pas réussi à imposer le contrôle de la Commission, au détriment des Etats membres, sur les comités chargés de la mise en oeuvre du programme du Grand Marché.

Non en dernier lieu, Delors a manifesté de l'intérêt pour le dossier politique de la construction européenne; selon lui cet aspect devait être introduit dans le futur traité modifiant le Traité de Rome. Il a cherché à persuader ses interlocuteurs de la nécessité d'introduire dans le nouveau traité le texte de la Conférence Intergouvernementale sur la coopération politique, en soulignant le risque de l'affaiblissement des principes institutionnels de la CE. Delors a plaidé pour le rôle commun de la coopération politique et de la Communauté pour la construction européenne, fait qui devait se refléter même au niveau de la structure du futur traité.

Ce qui est plus important pour la contribution de J. Delors en ce qui concerne l'Acte Unique, est le fait qu'il a réussi à lier étroitement le projet du Grand Marché à ce nouveau traité. Autrement dit, le Livre Blanc a déterminé l'élaboration de l'Acte Unique et ce dernier a assuré par ses dispositions la mise en oeuvre du Livre et implicitement du Grand Marché. Delors voit l'Acte Unique comme «le vrai accélérateur de l'intégration, non parce qu'il a écarté le blocage de l'unanimité, mais parce qu'il a formalisé les politiques communes en tant que contrepoids nécessaire du marché unique»<sup>19</sup>.

Une fois ce projet démarré, Delors a été préoccupé par les questions budgétaires qui n'ont pas été mises au point à Fontainebleau. Delors n'a pas conçu le Grand Marché en tant qu'une réalité isolée, un but sans liaison avec les autres aspects de la construction communautaire et, en conséquence, il a assorti ce projet à celui des politiques d'accompagnement, des politiques sociales et technologiques et du renforcement de la cohésion économique et sociale de l'Europe:

«Ces éléments ne doivent pas être dissociés. Il n'y aura pas un Grand Marché sans volonté et la concrétisation de la cohésion économique et sociale et sans l'approchement des données sociales de base. La coopération technologique va rester partielle sans la libre circulation des travailleurs et des services, sans l'ouverture des marchés publics. Inversement, on n'aura pas un Grand Marché sans coopération technologique et sans le développement du Système Monétaire Européen»<sup>20</sup>. Autrement dit, Delors a conçu le Grand Marché assorti de toute une série de politiques d'accompagnement afin de diminuer les effets économiques défavorables à la réalisation des quatre libertés de circulation.

<sup>16</sup> Delors J., *L'unité d'un homme*, p.222

<sup>17</sup> Conférence Intergouvernementale

<sup>18</sup> Union Economique et Monétaire

<sup>19</sup> Delors J., *Combats pour l'Europe*, p.37

<sup>20</sup> Meyret Roman, *La face cachée de Jacques Delors*. Paris: Ed. Première Ligne, 1994, p.142

Au sommet de Londres, du 5-6 décembre 1986<sup>21</sup>, Delors a fait une exposition détaillée de la situation des finances, en prévoyant l'imminence de la faillite financière de la CE dans un délai d'un an. Le coût élevé des excédents agricoles et les fonds exigeaient la mise en question du budget communautaire. Entre le 2 janvier et le 15 février 1987 Delors a visité les douze capitales, en les remettant dans un programme qui abordait sous divers aspects les causes de la crise financière: l'évolution de la PAC, les politiques structurelles, la structure des ressources propres et la discipline budgétaire.

Le réponse concrète de Delors à ces problèmes a été un paquet de mesures budgétaires, connu sous le nom de Paquet Delors I, qui prévoit, en outre, la programmation à 5 ans du budget pour chaque catégorie de dépenses – évitant ainsi les querelles budgétaires annuelles –, le doublage des fonds structurels, le maintien du remboursement budgétaire pour la Grande Bretagne et la diminution des excédents agricoles par les stabilisateurs.

Delors a intitulé ce paquet de mesures «Réussir l'Acte Unique - une nouvelle frontière pour l'Europe» afin de marquer le fait que le nouveau traité avait également des implications budgétaires. Selon Delors, ce Paquet était fondé sur trois principes: «compétition, coopération, solidarité». «Ce document reflétait bien la philosophie avec laquelle j'ai été venu à la direction de la Commission», dit Delors<sup>22</sup>. Le contenu du Paquet équivalait à la mise en œuvre d'un véritable Plan Marshal intérieur<sup>23</sup> pour contribuer à la modernisation des économies de l'Espagne, du Portugal, de l'Irlande et de la Grèce; ces économies allaient bénéficier de la reconversion des régions frappées par le déclin des industries trop vieilles, du développement rural et de la coopération en matière de recherche et technologie.

Le combat pour imposer le Paquet – au Conseil Européen de Bruxelles de janvier 1988 – a mis en évidence les aptitudes de négociateur de Delors qui a été préoccupé de ménager les susceptibilités d'une Grande Bretagne éternellement contestataire en domaine budgétaire et d'une Allemagne devenue le plus grand contributeur au budget communautaire. Pourtant, Delors reconnaît qu'il a dû la réussite du Paquet I à la présidence allemande des Communautés et particulièrement au Chancelier Kohl.

La presse française explose d'épithètes élogieuses et critiques à l'adresse de Delors: «Delors, le fils aîné de l'Europe», «Comment Delors est devenu grand» titre *Le Nouvel Observateur*; *L'Express* parle de «La valeur Delors»; *Le Flamboyant* le considère «Le Magnifique», *Le Figaro* le fait «Le socialiste préféré des Français», tandis que *Le Monde* s'interroge «J. Delors sauvera-t-il la Gauche?»; *Le Point* l'appelle «Le Tzar de Bruxelles» et *Le Quotidien de Paris* lui pose la question «Mais qui êtes-vous Monsieur Delors?»<sup>24</sup>.

Delors a été préoccupé de donner au projet du Grand Marché des arguments économiques, puisque les conséquences directes n'étaient pas perceptibles pour le moment. La Commission a chargé un groupe d'experts, dirigé par Paolo Cecchini, de la tâche de rédiger un rapport sur les répercussions économiques du Programme 1992. Ce document, présenté en mars 1988, mettait en évidence les conséquences favorables à long terme: la croissance du PNB communautaire, 5 millions de nouveaux emplois, une croissance économique de 4-6%.

D'autre part il cherche à préparer les esprits pour les futures évolutions. En juillet 1988 il affirme: «En vérité je vous le dis, dans dix ans, 80% de la législation économique, peut-être fiscale et sociale, seront d'origine communautaire»<sup>25</sup>. Cela a déterminé le Premier Ministre britannique Margaret Thatcher à répliquer dans son discours à Bruges, le 20 septembre 1988: «Une coopération volontaire et active entre Etats souverains indépendants est le meilleur moyen pour construire une Communauté réussite. Sera préjugé la tentation d'essayer à nous supprimer le sens de la nation et de concentrer le pouvoir au milieu d'un conglomérat européen»<sup>26</sup>. Elle dénonçait toutefois l'idée d'un hyper-Etat exerçant de Bruxelles une

<sup>21</sup> Grant C., *op.cit.*, p.108

<sup>22</sup> Delors J., *L'unité d'un homme*, p.231

<sup>23</sup> Rollat Alain, *Delors*. Paris: Ed. Flammarion, 1993, p. 272

<sup>24</sup> Maris Bernard, *Jacques Delors artiste et martyr*. Paris: Ed. Albin Michel, 1993, p. 245

<sup>25</sup> *Ibidem*, p.250

<sup>26</sup> Meyret R., *op.cit.*, p.132

nouvelle domination et la Commission était amicalement qualifiée comme «bureaucratie appointée». En conséquence, Delors est obligé de se clarifier: «En fait, j'avais dit 80% comme ça, par provocation. Le chiffre n'avait pas d'importance. C'était pour forcer les responsables à penser au processus dans lequel nous étions engagés»<sup>27</sup>. Malheureusement ce pourcentage de «80%» fera carrière pendant la campagne négative contre le Traité de Maastricht.

Delors était persuadé de la nécessité d'envisager les conséquences sociales immédiates du Programme 1992. L'inclination pour le dossier social de la construction européenne venait de sa formation et de son expérience professionnelle. Le social-démocrate Delors avait plaidé pour la création du Grand Marché, mesure par excellence libérale, et il a dû également prendre en considération les conséquences sociales. D'ailleurs il avait entamé un dialogue avec les facteurs sociaux dès le début de son mandat, en invitant aux débats en janvier 1985 l'Union des industriels de la CEE, la Confédération européenne des syndicats et le Centre européen de l'entreprise publique. Le lancement du Programme 1992 soulevait le problème du dumping social, car la libre circulation des personnes risquait d'orienter la main d'œuvre vers les régions ou pays ayant une législation sociale plus favorable.

En mai 1988<sup>28</sup>, devant la conférence de la Confédération européenne des syndicats, à Stockholm, Delors annonçait toute une série de normes communautaires relatives au travail, inspirés d'une Charte Sociale, en établissant une base de normes minimales. D'autre part un droit européen des sociétés devrait faciliter les investissements et le dialogue avec les employés. Delors expliquait l'idée de cette Charte en quelques points. L'Europe était à nouveau en mouvement et c'est positif, mais la réussite ne va pas de soi; certaines conditions doivent être remplies et parmi celles-ci condition et finalité de la dimension sociale de la construction européenne. Un signal politique était nécessaire, et celui devait être donné par le prochain Conseil Européen de Hanovre.

La motivation de la démarche de Delors en ce qui concerne le dossier social a été la défense du «modèle européen de société», syntagme lancé par Delors, qui a constitué la raison de la construction sociale communautaire. Selon Delors, ce modèle se distingue, en dehors du triangle compétition-coopération-solidarité, par quatre éléments: l'importance du marché comme élément d'orientation et de sanction des activités économiques, le rôle de l'Etat de fixer les grandes orientations du développement et de corriger les effets négatifs du marché, la négociation sociale comme paramètre essentiel pour définir les objectifs et les manières de réalisation de ces objectifs et un système de sécurité sociale qui garantit à chaque citoyen les droits minimums lorsqu'il est en difficulté. «Je reste absolument fidèle à ce modèle» dit Delors<sup>29</sup>. Pourtant, il n'a pas eu l'intention de modifier les différentes formes de modèles sociaux de chaque pays, d'où la subsidiarité.

Delors a toujours salué le dialogue social, en considérant que celui-ci a permis au patronat et aux syndicats d'émettre des avis communs utilisés par la Commission pour ses différentes initiatives et propositions et notamment pour l'élaboration de la Charte européenne des droits sociaux, adoptée par le Conseil Européen de Strasbourg, les 8-9 décembre 1989. Deux ans plus tard, par le Traité de Maastricht un protocole social à onze était adopté, sans la Grande Bretagne. Les événements ont déterminé Delors à considérer que les systèmes de sécurité sociale doivent correspondre aux traditions nationales et aux aspirations des opinions publiques et que «toute tentative d'harmonisation dans ce domaine ferait exploser la construction européenne»<sup>30</sup>.

La question monétaire a été également à l'attention de Delors, en vertu de la même méthode de l'engrenage. Les évolutions de la mise en œuvre du Livre Blanc nécessitaient des mesures dans le domaine monétaire. Delors même avait exprimé cette nécessité: «Si on veut la maximisation des effets du Grand Marché, il faudra une monnaie unique et on ne peut pas avoir une monnaie unique si les

<sup>27</sup> *Ibidem*, p.250

<sup>28</sup> Grant C., *op.cit.*, p.118

<sup>29</sup> Delors J., *L'unité d'un homme*, p.243

<sup>30</sup> *Ibidem*, p.250

politiques économiques seraient trop divergentes»<sup>31</sup>. Ses convictions étaient le résultat de ses propres expériences et des débats avec les technocrates.

Un an après le lancement du Programme 1992, un haut fonctionnaire de la Banque d'Italie, Tommaso Padoa-Schioppa, avait averti Delors sur le risque généré sur le mécanisme des taux de change par l'abolition du contrôle des échanges. Delors a demandé un rapport plus détaillé en ce sens et le document, paru en avril 1987, soulignait que la libéralisation complète des mouvements des capitaux était incompatible avec la combinaison entre la stabilité des taux de change et l'autonomie nationale en ce qui concerne la politique monétaire. La conclusion de fond retenue était celle de la nécessité d'une monnaie unique, basée sur la fixité des taux de change et bénéficiant de la libre circulation des capitaux.

L'idée n'était pas nouvelle pour Delors, tenant compte du Plan Werner, mais le Rapport Padoa-Schioppa constituait un argument scientifique dans sa plaidoirie pour l'Union Économique et Monétaire. On peut dire que le document de Padoa-Schioppa a joué pour l'UEM le rôle joué par le Rapport Cecchini pour le Grand Marché. Le krach boursier d'octobre 1987 a influencé les débats au niveau des responsables politiques européens en ce qui concerne le dossier monétaire de la construction européenne.

Au premier trimestre de 1988 la question monétaire revient en actualité. Padoa-Schioppa informe Delors que l'adoption de la directive de la Commission sur la libre circulation des capitaux impose la création de l'UEM le plus vite possible. Delors n'avait aucun doute sur cette nécessité, mais sur le moment approprié pour le lancement du projet. Après le compromis sur le Paquet des mesures budgétaires, Delors craignait que la question monétaire sous une formule de nature fédérale – telle que celle de l'UEM – risque de bouleverser l'équilibre au niveau des europhiles et des eurosceptiques et surtout de provoquer la Grande Bretagne. Pourtant, pour ne pas laisser l'impression que l'initiative venait de la Commission, Delors souhaitait la création d'un comité d'étude, composé par des spécialistes.

Pendant le deuxième semestre de 1988 la présidence des Communautés était assurée par l'Allemagne et Delors a fait des efforts pour persuader le Chancelier Kohl que l'UEM est réalisable. Delors n'a pas réussi seulement cela, mais il a également persuadé Kohl de le nommer à la tête du comité chargé de l'étude de l'UEM. Le sommet de Hanovre, de 27 juin 1988<sup>32</sup>, a marqué la décision de la création d'un comité pour l'étude de la forme qui devrait être prise par l'UEM et des étapes menant à la réalisation de celle-ci. Composé par une majorité des gouverneurs de banques centrales et présidé par Delors, ce Comité a présenté ses conclusions sous la forme d'un Rapport, connu sous le nom du Rapport Delors.

Le document prévoit la réalisation par étapes de l'UEM, à partir de 1<sup>er</sup> juillet 1990, date qui marquait la libéralisation complète de la circulation des capitaux. La finalité de ce processus graduel était la monnaie unique, en remplaçant les monnaies nationales, gérée par une Banque Centrale Européenne.

Le Rapport Delors a des similitudes avec le Livre Blanc, illustrant la même méthode utilisée par Delors. Premièrement il s'agit d'un programme par étapes à des mesures concrètes- bien que le nombre de ces dernières soit différent, selon un calendrier à dates fixes. Ensuite, il s'agit de programmes ayant des implications sur les traités existants: tandis que le Livre Blanc a déterminé l'élaboration de l'Acte Unique Européen, le Rapport Delors a déterminé l'élaboration du Traité de Maastricht. La méthode de l'engrenage est de nouveau présente. Du point de vue de la logique de la construction européenne, le Rapport Delors est le corollaire du Livre Blanc dans la logique «marche unique- monnaie unique».

Après l'adoption du Rapport Delors, le 12 avril 1989, *Wall Street Journal* écrivait: «L'homme qui a le plus contribué à l'intégration européenne, plus que n'importe quel autre responsable politique d'après guerre, à l'exception de Jean Monnet. Sa vision et son autorité feront référence pour les futures générations qui chercheront à s'y retrouver dans le labyrinthe des chemins qui ont conduit à la construction de la puissance, de l'assise, et du rayonnement de l'Europe dans ce monde»<sup>33</sup>.

<sup>31</sup> *Ibidem*, p.237

<sup>32</sup> *Bull.CE*, no.6/1988

<sup>33</sup> *Wall Street Journal*, 12.04.1989, apud Maris B., *op.cit.*, p.251



Le sommet de Madrid du 26-27 juin 1989<sup>34</sup> considérait que le Comité Delors a accompli sa tâche confié à Hanovre et demandait aux institutions communautaires de préparer la première phase prévue par le Rapport, une Conférence Intergouvernementale ultérieure devant fixer la procédure pour les étapes suivantes.

Au moment où Delors croyait que la construction européenne était bien inscrite sur la voie de l'approfondissement, les événements montrèrent une «accélération de l'histoire» – selon sa formule – et apportèrent à l'ordre du jour la question de l'élargissement. Les demandes d'adhésion et l'effondrement du communisme dans l'Europe Centrale et Orientale mettent en discussion le dilemme approfondissement- élargissement.

A cette époque-là, Delors a marqué le caractère extraordinaire des bouleversements de l'Est du Continent en les conférant une place importante sur l'agenda communautaire: «Quand je suis arrivé à la Commission la date plus importante pour moi c'était 1992 et l'achèvement du marché intérieur; si vous me demandez aujourd'hui quelle est la date la plus importante je vous répondrai: 1989, l'effondrement du communisme»<sup>35</sup>.

En novembre 1991, dans *l'Esprit* Delors a condamné ce qu'il nommait la «fast food policy», notamment le peu d'intérêt des pays de l'Europe de l'Ouest pour l'Europe de l'Est. Il définissait la «fast food policy» par le triptyque «vite dit, vite fait, vite oublié». Delors était conscient que, pour des raisons liées aux politiques menées à l'intérieur, ainsi que pour des raisons d'idéal, les PECO voulaient avoir la certitude de pouvoir entrer dans l'Union Européenne.

Il a multiplié les contacts avec les leaders de ces pays et il a encouragé la conclusion des accords d'association, mais il restait le problème de la sécurité qui se posait d'une manière différente pour chacun des pays. «Pour moi c'est le problème central», dit Delors, soulignant que pour ces pays « cette question ne leur paraît résolue ni par le partenariat pour la paix que leur a offert l'Alliance Atlantique, ni par l'appartenance à la CSCE, ni par leur statut d'associés à l'UEO» (...) «parce que depuis la chute du communisme ils viennent sur des sables mouvants et les risques sont partout: des minorités qui ne sont pas satisfaites de leur sort, des oppositions religieuses, le retour des hypernationalismes, les incertitudes qui pèsent sur l'avenir de la Russie»<sup>36</sup>.

En pensant au lieu de ces pays dans la future architecture européenne, Delors part de la prémisse qu'il «ne faut accepter aucun changement de frontières». Ensuite, il présente ainsi le lieu des pays issus du communisme dans la future Europe: «Il est de bon sens d'y inclure les six pays de l'Europe de l'Est et du Centre (Bulgarie, Hongrie, Pologne, Roumanie, Slovaquie, Tchéquie), la Slovénie, les trois Etats Baltes, le Chypre, la Malte et j'espère, une fois la paix revenue dans la région des Balkans, les autres républiques de l'ex-Yougoslavie ainsi que l'Albanie»<sup>37</sup>. Delors parle presque comme De Gaulle d'une Europe de l'Atlantique aux Oural, mais il ne voit pas la Russie dans l'Europe communautaire: «Si on dit, par exemple, que la Russie est dans l'UE, cela peut se discuter du point de vue historique et ethnique, mais surtout cela déséquilibre l'Union Européenne»<sup>38</sup>. Pour les pays provenant de l'ex-URSS Delors songe à la formule de l'association et de reconnaître en contrepartie la Russie comme une grande puissance mondiale et de lui offrir un partenariat étroit en matière économique, commerciale et autre, en considérant qu'il «faut faire attention à la sensibilité russe». Delors ne laisse aucun doute sur les frontières orientales de l'UE: «La grande Europe s'arrête aux frontières de la Communauté des Etats Indépendants, mais prendre les Pays Baltes de notre côté c'est indiscutablement historiquement».

Delors était pour l'ajournement de la question de l'élargissement, en considérant qu'il y a une contradiction entre l'approfondissement impliquant le développement d'institutions fédérales et

<sup>34</sup> *Bull.CE*, no.6/1989

<sup>35</sup> Delors J., *L'unité d'un homme*, p.254

<sup>36</sup> *Ibidem*, p.262

<sup>37</sup> *Ibidem*, p.268

<sup>38</sup> *Ibidem*

l'élargissement. D'autre part, vu la qualité de pays neutres des candidats, Delors avait des soucis pour une future Europe politique, sans laquelle la construction européenne n'aurait pas été complète.

En essayant de donner une solution de perspective aux candidatures prévisibles des pays AELE, Delors présente un plan dans son discours devant le Parlement en janvier 1989<sup>39</sup>. Ainsi il propose une nouvelle relation, plus structurée, avec de la prise de décision et avec des institutions administratives communes, entre la CE et les pays AELE. Ces derniers devraient se joindre au marché commun mais pas à la Communauté dans son ensemble.

Toutefois, en 1989 Delors a lancé l'idée de l'Europe à cercles concentriques, selon laquelle les Douze se situaient au centre marchant vers une structure fédérale, entourée par un espace économique européen et troisièmement par un cercle composé par les pays de l'Europe Centrale et Orientale qui auront le statut d'associés.

La réunification de l'Allemagne a relevé Delors en tant que partisan fervent, fait explicable par plusieurs raisons. Premièrement le Chancelier Kohl et l'Allemagne ont soutenu sa nomination à la fonction de Président de la Commission. A part cette considération purement personnelle, Delors était persuadé que le modèle fédéral – voir la réussite du modèle allemand – ainsi que la réussite d'une réunification fédérale pouvaient être un exemple mobilisateur pour la construction européenne. D'autre part, à ce moment-là Delors était conscient que l'appui de l'Allemagne était le plus important pour la mise en œuvre du projet de l'UEM. Il restait seulement à voir si la question de l'unification n'aurait pas influencé l'engagement de ce pays en ce qui concerne la construction européenne. Dans ce sens, Delors a eu quelques craintes: «Le risque existe que l'Allemagne réunifiée, grande puissance économique, exportant dans plus de cent pays, attirée autant par l'Est que par l'Ouest, veuille jouer un rôle central au sein de l'Europe, et qu'elle devienne, de surcroît, le partenaire unique et privilégié des Etats Unis, aux dépens de la construction européenne»<sup>40</sup>. Pourtant Delors avait confiance en Kohl: «Pour Kohl, il y a deux objectifs indissolublement liés: la réunification des deux Allemagnes, d'un côté, et l'unification européenne, d'autre. Je ne l'ai jamais vu varier, ni faire un geste important, qu'il soit en contradiction avec ces deux objectifs».

Le Conseil Européen de Strasbourg du 8 décembre 1989<sup>41</sup> a marqué l'accord des responsables communautaires pour la réunification de l'Allemagne et celle-ci a confirmé ses engagements européens et son soutien pour l'UEM.

Au début de 1990 la question plus pressante était celle de la conférence intergouvernementale et dans ce sens, dans son discours sur le programme annuel de la Commission devant le Parlement, Delors faisait connaître que la conférence aurait deux parties, l'une consacrée à l'UEM et l'autre aux questions institutionnelles. Il songeait à deux conférences parallèles, sous une seule présidence et rejetait l'idée des deux CIG consécutives.

Un semaine après son discours au Parlement, Delors faisait des déclarations révolutionnaires sur la *France 2*, à l'émission «L'heure de la vérité»: «Mon objectif est qu'avant la fin de ce millénaire nous ayons une vraie fédération. La Commission devra devenir un vrai exécutif politique qui promouvra les intérêts communs essentiels, responsable devant le Parlement et devant les Etats»<sup>42</sup>. C'était pour la première fois que Delors utilisait le mot «fédération» pour les projets de l'avenir de la Commission.

Quelques années après, Delors raconte l'atmosphère des débats qui ont mené vers le Maastricht: «J'ai plaidé pour l'unité du traité, pour une fenêtre ouverte vers l'Europe fédérale et d'autres pour une conception plus intergouvernementale»<sup>43</sup>. Toutefois il explique le rejet de la notion «vocation fédérale»

<sup>39</sup> *Bull.CE*, no.1/1989

<sup>40</sup> Delors J., *L'unité d'un homme*, p.257

<sup>41</sup> *Bull.CE*, no.12/1989

<sup>42</sup> Grant C., *op.cit.*, p.188

<sup>43</sup> Delors J., *L'unité d'un homme*, p.271

de l'UE insérée dans la première variante de traité: «Les Douze ont censuré le mot fédéral du Traité de Maastricht parce qu'ils en ont eu peur. Ce mot a été écarté au dernier moment car dans l'acception anglo-saxonne le fédéralisme à une autre signification»<sup>44</sup>.

A ce moment-là, la seule voie de donner une impulsion à l'évolution fédérale de la construction européenne était l'UEM et dans ce sens Delors a été très préoccupé de donner à la structure monétaire un caractère fédéral. Les travaux de la CIG sur l'UEM ont enregistré un vif débat.

La question essentielle était celle du rythme de l'évolution vers la troisième étape de l'UEM et dans ce sens les options étaient partagées: Delors et la France se prononçaient pour une évolution aussi rapide que possible, tandis que l'Allemagne et les Pays Bas étaient sur une position contraire; la Grande Bretagne remettait à l'ordre du jour l'idée de l'Ecu lourd dans la deuxième phase de l'UEM. Selon les projets de la France et de la Commission, la deuxième phase devrait marquer la création de la Banque Centrale Européenne, tandis que la troisième phase commençait dès qu'une majorité qualifiée des Etats membres était constituée.

D'autre part l'Allemagne reculait, soutenant pour la deuxième phase seulement un conseil des gouverneurs et non une BCE, laquelle s'instituait à l'issue du vote à l'unanimité du Conseil. Le projet hollandais proposait un scénario à deux vitesses, selon lequel en 1996 six pays remplissant les critères de convergence pouvaient créer une union monétaire entre eux. Delors s'est fortement opposé à ce projet, en considérant qu'une UEM à deux vitesses était contraire aux principes communautaires selon lesquels tout les pays partageaient les mêmes objectifs, malgré le fait que certains auraient eu besoin de dérogations. Face à la proposition allemande d'instituer des sanctions pour les pays ayant un déficit excessif, Delors considérait que les sanctions étaient contraires au principe de la subsidiarité et que les Etats en cause pourraient recourir à des prêts intracommunautaires.

A la dernière réunion des ministres des finances au mois de décembre 1991, Delors a critiqué le projet des Pays Bas selon lequel un Etat pourrait se retirer pendant la troisième phase de l'UEM. Le Président de la Commission craignait que l'Allemagne, le principal pilier de la future UEM, souhaite user d'une telle clause afin de favoriser la Grande Bretagne.

Les résultats de la CIG sur l'Union Politique ont été une grande déception pour Delors. Un sujet des grands débats a été la future architecture de la construction européenne et dans ce sens le modèle du «temple à trois piliers» et le modèle de «l'arbre à plusieurs branches» ont été discutés.

La Commission a présenté son propre projet de traité, en essayant de déplacer l'équilibre institutionnel de la Communauté vers le fédéralisme. En outre, le projet de la Commission apportait un nouveau système législatif: au lieu des directives détaillées, le Conseil de ministres et le Parlement auraient dû se prononcer sur des lois établissant des principes généraux. La Commission rédigeait une réglementation sur les détails de mise en œuvre de la loi et les Gouvernements des Etats membres rédigeaient des réglementations pour des lois n'impliquant pas des réglementations identiques. Delors même a suggéré le fait qu'une telle procédure aurait la conséquence de libérer le Parlement de discussions techniques inutiles et permettait la promotion de la subsidiarité, en déléguant des pouvoirs aux Parlements nationaux. D'autre part, la Commission devrait remplacer les Etats membres dans certaines organisations internationales et dans la politique étrangère l'initiative devrait appartenir soit à la Commission, soit à la Présidence mais non pas aux Gouvernements à titre individuel.

Ce projet a eu un impact réduit car il a été mis en discussion trop tard et Delors a considéré que c'était le résultat de l'attitude de la Présidence qui voulait imposer son propre projet. En conséquence, la principale préoccupation de Delors a été d'amender le projet luxembourgeois, en visitant plusieurs chefs d'Etat et de Gouvernements et en diffusant un mémorandum qui considérait que «la CIG doit être marquée par l'idée fondamentale que tous les progrès conduisant à l'intégration économique

---

<sup>44</sup> Meyret R., *op.cit.*, p.132

monétaire, sociale ou politique devront être mis progressivement au service d'une Communauté unique, prédécesseur de l'UE»<sup>45</sup>.

Delors a cherché de rattraper le terrain perdu à l'occasion du sommet des ministres des affaires étrangères de Dresde, en juin 1991. Ce sommet a enregistré un désaccord des parties sur le projet luxembourgeois, en suggérant la nécessité de révision et ainsi, dans le nouveau préambule, Delors a cherché de faire référence à «un processus conduisant à une union à un objectif fédéral» et une CIG «consolidant le cadre fédéral de l'Union».

Après le moment Dresde, la présidence est revenue aux Pays Bas, mais Delors n'a pas réussi d'obtenir davantage.

Les Pays Bas ont cherché d'amender le projet de la Présidence luxembourgeoise, en proposant une Communauté unique, au lieu du temple à plusieurs piliers, la proposition étant toutefois généreuse pour la Commission et le Parlement. Ce projet a recueilli plusieurs critiques, l'Italie et l'Allemagne le considérant trop avant-gardiste, risquant de compromettre l'accord qui devrait être signé à Maastricht. Il y avait des voix qui ont fait Delors responsable du projet des Pays Bas et qui lui accordaient même la paternité de quelques chapitres, tenant compte de la visite de Delors à la Haye en août 1991<sup>46</sup>. Malgré le fait que Delors a reconnu seulement l'existence d'une conversation téléphonique avec le Premier ministre Lubbers, il était évident que le texte du projet Dankert était une récitation de quelques textes antérieurs de la Commission.

En ce qui concerne le deuxième projet des Pays Bas, en octobre 1992, les positions de ce dernier et celles de Delors ont été un peu différentes. Premièrement parce que le projet reprenait le schéma de l'UE à trois piliers. Delors a réussi à faire introduire au chapitre social l'idée de la transformation en loi par le Conseil de certains accords des syndicats et patronats à l'échelle communautaire. D'autre part, le Président de la Commission a critiqué les compétences trop nombreuses conférées à la Communauté, en suggérant le maintien des chapitres relatifs aux réseaux transeuropéens et à l'industrie et l'élimination de ceux concernant le tourisme, la protection civile et les droits des consommateurs, la santé, l'éducation et la culture. Delors considérait qu'il faut suivre l'exemple de l'Acte Unique qui avait fixé un nombre précis de compétences et non pas celui du Traité de Rome qui avait mentionné un nombre de compétences vagues.

Delors avait la nostalgie de l'Acte Unique, en raison de deux éléments: d'une part, il a été le principal facteur d'inspiration aux discussions menant à l'AUE, et d'autre part, le texte de cet acte était plus concis et à des conséquences plus concrètes que le Traité de Maastricht. Delors devait se résigner en reconnaissant que la situation était différente par rapport à l'Acte Unique: «La Commission ne pouvait plus exercer la même influence qu'au moment de l'adoption de l'Acte Unique, tout simplement parce que désormais on se méfiait d'elle».

Delors a été content des dispositions concernant l'UEM et a critiqué celles concernant l'union politique, en considérant que «l'ambition affichée est trop grande par rapport à ce texte médiocre». Un an après la conclusion du Traité de Maastricht, Delors a exprimé cinq critiques à l'égard de ce Traité. Premièrement, il considérait qu'il existe des voies divergentes qui se rencontrent à un certain moment, mais ce n'est pas le cas des trois piliers. Deuxièmement, il accusait l'excès d'ambition en matière de sécurité intérieure et de justice. Troisièmement, il considérait que le processus de décision en matière de politique étrangère est impotent et nul. Quatrièmement, en ce qui concerne la défense, les diplomates n'ont pas abouti à un accord mais à un compromis littéraire. Finalement, il considérait que les dispositions relatives au Parlement sont lamentables du point de vue technique, puisque sept procédures sont maintenues pour les relations entre le Conseil et le Parlement<sup>47</sup>.

<sup>45</sup> Grant C., *op.cit.*, p.266

<sup>46</sup> *Ibidem*, p.270

<sup>47</sup> *Ibidem*, *op.cit.*, p.289

Tenant compte de ces critiques, Delors concluait: «Il ne faudrait pas faire un traité sur l'union politique, étant prématuré. On pourrait faire un traité sur l'UEM et un traité plus simple sur le triangle Conseil – Parlement - Commission afin de simplifier les procédures, et sur la transparence et la démocratisation. Mais ils avaient désiré d'aller plus loin, en raison d'excès d'ambition. (.....) Du point de vue de la logique institutionnelle, j'ai toujours considéré qu'il a été le plus mauvais traité»<sup>48</sup>.

Delors considère qu'en réalité ce qui a prédominé a été une conception sur plusieurs piliers dont deux étaient dominants, du point de vue institutionnel, car la philosophie était intergouvernementale: «J'y vois notamment pour la politique étrangère la cause essentielle des difficultés qu'ont les pays à mener en commun des actions de politique extérieure. Nos pays ont leurs traditions historiques, leurs particularités géopolitiques, mais lorsque le processus de décision est à l'unanimité sans menace qu'une décision soit prise à la majorité, on n'avance pas beaucoup. C'est le cas actuellement pour la politique extérieure commune»<sup>49</sup>. Le schéma de décision proposé par Delors visait que le Conseil Européen, à l'unanimité, décide une action commune, mais lorsque le Conseil des ministres des affaires étrangères, chargé de l'application, entre en jeu, celui-ci peut décider à la majorité qualifiée, voire à une majorité qualifiée renforcée.

Outre ces critiques, Delors a vu quelques progrès à l'issue de Maastricht: le Parlement Européen a davantage de pouvoir, les Parlements nationaux seront plus impliqués, le rôle conjoint du Comité Économique et Social et du Comité des Régions. De plus, la Commission deviendrait peu à peu un exécutif de l'Europe, pleinement responsable devant le Parlement élu au suffrage universel et direct. Mais, peut-être le fait le plus apprécié par Delors était le principe de la subsidiarité affirmé par le Traité de Maastricht. Il voit ce principe comme une solution au problème de la démocratie communautaire, «une affaire d'opportunité politique et de bon sens»<sup>50</sup>.

Après Maastricht la presse a consacré beaucoup d'espace à Delors: *Herald Tribune* le compare à «Christophe Colomb voguant vers l'Amérique», *Financial Times* l'appelle «Le flamboyant Delors», tandis que la presse française le considère «L'homme européens», «Le véritable successeur de Monnet», «Le Messie» et parle de «la décennie Delors»<sup>51</sup>.

Après les débats sur le Maastricht, Delors a été préoccupé de trouver les moyens appropriés pour assurer la mise en œuvre des dispositions du Traité en ce qui concerne les nouvelles politiques et l'équilibre budgétaire de la future Union. Le résultat de ses démarches a été le Paquet II qui visait l'augmentation du plafond budgétaire, la croissance des fonds structurels, la dotation de nouveaux fonds de cohésion, le financement de la PESC, l'impulsion de la compétitivité industrielle.

Les deux dernières années du mandat de Delors ont été marquées par les efforts pour la ratification du nouveau traité et par les négociations d'adhésion avec quatre pays AELE - Autriche, Suède, Norvège, Finlande. Au Maastricht, les Douze ont demandé à Delors de présenter au sommet de Lisbonne, juin 1992, un rapport sur les répercussions de l'élargissement et ce privilège a été utilisé par Delors pour plaider en faveur d'une Union plus profonde que celle prévue par le Traité de Maastricht. Il considérait que sans une réforme institutionnelle plus avancée, une Communauté élargie risquait de dégénérer dans une simple zone de libre échange. Les principales difficultés résident dans la lourdeur du processus décisionnel et de la future représentativité des Etats petits dans le Conseil.

Dans un document préparé par le Secrétariat Général de la Commission une série d'innovations étaient envisagées: moins de voix pour les Etats petits, la réforme du mécanisme de la Présidence de manière qu'elle soit exercée par un pays petit et par un pays grand, la diminution du nombre des commissaires en laissant quelques Etats sans représentation.

<sup>48</sup> *Entretien avec Delors*, 5 juin 1993

<sup>49</sup> Delors J., *L'unité d'un homme*, p.271

<sup>50</sup> *Ibidem*, p.289

<sup>51</sup> Rollat A., *op.cit.*, p. 81

Delors a encouragé le débat, venant lui même avec des initiatives. En avril 1992, devant le Parlement, il attira l'attention qu'il y avait une contradiction objective entre l'élargissement et l'approfondissement, que les impératifs politiques menaient vers la nécessité de l'élargissement mais que les conséquences devaient être supportées. Toutefois, il montrait que le rapport de la Commission au Conseil Européen de Lisbonne serait un choc politique et institutionnel pour les Douze. Il considère que l'élargissement implique des institutions fédérales et que la subsidiarité pourrait être un remède.

Ce débat sur l'architecture institutionnelle de la future Union élargie n'était pas favorable aux Etats petits, qui voyaient ses représentants éliminés, vu la procédure de ratification du Traité de Maastricht. Le journal *Sunday Telegraph* publiait un article intitulé «Le plan de Delors pour régner sur l'Europe»<sup>52</sup>, en l'accusant de l'intention de supprimer le principe de la présidence de la CE afin de centraliser le pouvoir à Bruxelles. Les critiques de cet article ont été largement popularisées à travers la campagne danoise pour le référendum sur le Maastricht; l'idée de la centralisation du pouvoir à Bruxelles au détriment des Etats petits était très impopulaire dans un pays comme le Danemark. Ce pays avançait même la possibilité de réfuter une nouvelle investiture pour Delors au Conseil Européen de Lisbonne.

Le résultat concret de cette crise n'a pas été le refus de réinvestir Delors en tant que président, mais le «non» danois – le 2 juin 1992 – pour le Traité de Maastricht. Le 10 juin 1992<sup>53</sup> Delors s'adresse au Parlement et demande un plus de transparence dans le processus de prise de décisions, un plus grand effort des Etats membres, du Parlement et de la Commission pour expliquer l'action communautaire et un débat sur la subsidiarité.

Les journaux britanniques ont continué de dénigrer Delors, *Sunday Times*<sup>54</sup> accusant que l'objectif de Delors, le «napoléonien», était un super-Etat paneuropéen, socialiste, dirigé de Bruxelles par la main de Delors. Mais à Lisbonne Delors a été réinvesti, à l'issue du résultat largement favorable au Maastricht enregistré en Irlande. Après le renouvellement de Delors à la présidence de la Commission, *The Economist* titrait «Toujours Delors?», ajoutant qu'il est le temps de remplacer ce centralisateur fédéraliste, plus tatillon que visionnaire<sup>55</sup>.

En échange, la réforme institutionnelle en vue de l'élargissement n'a pas été mise en discussion et le démarrage des négociations d'adhésion avec les candidats AELE a été ajourné après la ratification du Traité de Maastricht et après l'acceptation du Paquet Delors II.

C'est ainsi que les événements se sont déroulés à Lisbonne: «Le Conseil Européen nous a demandé de nous autocensurer par crainte, avant le second référendum danois, que l'évocation des changements institutionnels n'aggrave les réticences des Danois et, par conséquence, n'aboutisse qu'à un deuxième rejet du Traité de Maastricht. Cet argument ne nous convainc pas mais, après tout, le Conseil est souverain. L'élargissement a donc été traité dans une grande confusion intellectuelle. Mais le Conseil a néanmoins voulu donner un signe, notamment à ces quatre pays, auxquels nous étions liés par une initiative déjà traduite dans les faits: l'Espace Économique Européen»<sup>56</sup>.

Pour Delors le grand défi sera le référendum français pour Maastricht, car un éventuel «non» français aurait eu discrédité le Président de la Commission tenant compte de son origine. En conséquence, Delors a mené une campagne médiatique en France et s'est efforcé de camoufler ses critiques à l'égard du Traité. Delors annonçait à la radio qu'il allait démissionner si la France disait «non» au Traité de Maastricht car il ne voyait pas comment il pourrait compenser «le handicap constitué par la perte d'influence de la France et de ses représentants dans les institutions européennes». Puis il déclarait dans *Le Monde*<sup>57</sup> que le Traité de Maastricht impliquait une douce tyrannie de la Commission et qu'il

<sup>52</sup> Grant C., *op.cit.* p.298

<sup>53</sup> *Bull.CE*, no.6/1992

<sup>54</sup> Grant C., *op.cit.* p.300

<sup>55</sup> Maris B., *op.cit.* p.269

<sup>56</sup> Delors J., *L'unité d'un homme.* p.291

<sup>57</sup> *Le Monde*, 5 juin 1992, apud Grant C., *op.cit.*

conscientisait le clivage existant entre la classe politique et la société dans tous les Etats membres. Dans sa déclaration faite dans *La Croix*<sup>58</sup>, Delors a une assertion plus plastique: «On doit abandonner notre esprit français un peu trop nationaliste pour tenir compte que l'Europe est plutôt un jardin à l'anglaise qu'à la française».

Heureusement le résultat du référendum français a été favorable au Traité de Maastricht, malgré une faible majorité (51.05%). Comme une conclusion sur le déroulement des référendums de ratification dans quelques pays, Delors considérait qu'il y avait «un déficit d'explication sur les affaires européennes» et que «la menace essentielle réside dans la faible qualité de la vie démocratique de nos douze pays».

Ensuite, la Grande Bretagne, pays qui a exigé des dérogations pendant les négociations du Traité, était imprévisible puisque le Premier Ministre voulait fixer la ratification du Traité après le référendum danois. Les tergiversations de Londres ont déterminé Delors à considérer que la solution est une Europe à deux vitesses. Le sommet de Birmingham, d'octobre 1992<sup>59</sup>, a été le terrain des confrontations entre Delors et les Britanniques sur le sujet des nouvelles procédures destinées à la mise en œuvre du principe de la subsidiarité. Heureusement, la Grande Bretagne a dit «oui» pour Maastricht, mais avec les dérogations connues et avec le refus de signer le protocole social.

Les grands débats de la deuxième moitié de l'année 1992 montraient que la construction européenne se ressentait à cause de la crise économique, des difficultés concernant la ratification du Traité de l'UE et du défi généré par les réalités des PECO. D'autre part, les projets parfois trop fédéralistes soutenus par Delors accentuaient l'apathie et l'hostilité à l'égard de la Commission. Ces sont les auspices du troisième mandat de Delors à la tête de la Commission.

Delors même considérait que les difficultés de la CE avaient trois causes: la guerre de Yougoslavie, le manque d'un accord sur les objectifs à long terme de la CE et le retour du déclin économique. Si la Commission et son Président n'étaient pas responsables pour les deux premières causes, Delors a cherché à résoudre la troisième cause. Paradoxalement, Delors se trouvait devant la même situation de 1985, l'année du début de son mandat: le manque de perspective et de solutions de relance. Lui-même, il fait des gestes désespérés: il consulte les chefs d'entreprises – par exemple l'ex PDG de «Apple Computers» –, l'ancien assistant de Jean Monnet, l'ancien Secrétaire Général de la Commission Emile Noël, puis fait recours aux travaux de Monnet, de Keynes, Hicks et Schumpétér.

Le Conseil Européen de Copenhague de juin 1993<sup>60</sup> l'a chargé de rédiger un Livre Blanc concernant l'emploi, la compétitivité et la croissance. Le résultat sera le document «Croissance, compétitivité, emploi: les défis et les pistes pour entrer au XXI<sup>e</sup> siècle». Le document est un mélange de mesures considérées trop libérales par certains – la libéralisation du marché d'emploi – et par d'autres trop interventionnistes – les projets d'investissements dans l'infrastructure. Le document soulignait que l'Europe avait besoin d'une économie ouverte et décentralisée, mais tempérée par la solidarité et que les revenus de la productivité soient utilisés plutôt pour l'emploi que pour augmenter les salaires.

Ce sommet a enregistré des décisions importantes en ce qui concerne l'élargissement de l'UE. Delors raconte ainsi son état d'esprit avant Copenhague: «En allant à Copenhague, j'avais deux motivations. Premièrement, comment se fait-il qu'après avoir réalisé ce grand espace économique qui a stimulé la croissance, l'emploi et les investissements, nous soyons à nouveau retombés dans la récession? Deuxièmement, l'année 1993 subit les contrecoups des difficultés de ratification du Traité de Maastricht. Je me demande alors s'il ne faut pas, comme président de la Commission, donner un nouvel état et une nouvelle raison de vivre des institutions européennes?»<sup>61</sup>. Le projet du Livre Blanc prévu à Copenhague a été bien reçu par le Conseil Européen de Bruxelles de décembre 1993<sup>62</sup> qui a adopté les conclusions

<sup>58</sup> *La Croix*, 19 septembre 1992, apud Grant C., *op.cit.*

<sup>59</sup> *Bull.CE*, no.10/1992

<sup>60</sup> *Idem*, no.6/1993

<sup>61</sup> Delors J., *L'unité d'un homme*, p.293

<sup>62</sup> *Bull.CE*, no.12/1993

de ce Livre en tant que plan d'action pour refaire la compétitivité de l'Europe et a adopté le schéma des réseaux transeuropéens. En conséquence, on a enregistré un succès limité, malgré le fait que Delors était plutôt pessimiste: «Je suis découragé à mesure que je ne peux pas être utile. Je ne peux pas imprimer mon style sur l'Europe». Vu la crise économique, la purification ethnique de la Yougoslavie et l'effondrement virtuel du Système Monétaire Européen, il allait au-delà en disant qu'il n'est pas l'homme du moment<sup>63</sup>.

Pourtant, la dernière année de son mandat a enregistré quelques signes d'espoir: la récession avait dépassé le point critique, dès le 1<sup>er</sup> janvier 1994 on a démarré la deuxième phase de l'UEM et on a créé l'Institut Monétaire Européen, l'inflation et les taux d'intérêt étaient convergents jusqu'au niveau le plus bas, l'Espace Économique Européen est entré en vigueur dès le 1<sup>er</sup> janvier, les résultats des élections européennes montraient la baisse de l'opinion antieuropéenne.

Dans ce contexte Conseil Européen de Corfou s'est réuni les 1-11 juin 1994<sup>64</sup>, pour décider, en outre, sur la succession de Delors à la Présidence de la Commission. Les chefs d'Etats et de Gouvernements ont mis en discussion quelques noms: Sir Leon Brittan - à ce moment-là vice-Président de la Commission -, Ruud Lubbers- le Premier ministre des Pays Bas- et Jean-Luc Dehaene- le Premier ministre belge. Comme à Fontainebleau, il paraît que Mitterrand et Kohl feront les cartes, en soutenant le Premier ministre belge. Cette fois-ci l'élément du compromis a manqué et le Premier ministre John Major s'est opposé en invoquant la centralisation du pouvoir communautaire à Bruxelles ainsi que les velléités fédéralistes de Dehaene. Deux semaines plus tard, au sommet de Bruxelles, Kohl a réussi à imposer le Premier ministre luxembourgeois- Jacques Santer - à la présidence de la Commission et celui-ci a réuni le consensus à cause du fait qu'il venait d'un pays sans influence, étant considéré moins fédéraliste. Cette querelle a montré le fait que la fonction de Président de la Commission était devenue très importante et trop influente pour laisser la nomination du futur président à fonctionner selon un simple automatisme.

Peu après la fin de ses mandats, Delors cherchait à expliquer les réalités de la construction européenne au milieu des années '90. Il constate qu'à ce moment-là l'Europe était devant un problème politique, généré par le progrès même de la construction européenne, car «l'Europe n'est plus le problème d'une minorité de technocrates et surtout des hommes politiques, parce que aujourd'hui tout le monde est visé par ce problème, à partir des agriculteurs et fonctionnaires jusqu'aux chefs d'entreprises»<sup>65</sup>.

Delors accuse le fait que, tandis que l'UEM était d'inspiration fédéraliste, la portée politique du Traité de Maastricht était d'inspiration intergouvernementale: «Comment peut-on parler d'une entité politique si on n'a pas une autorité commune, mais un plafond à trois piliers?»

Delors cherche à identifier les sources du déficit démocratique enregistré au niveau de la vie communautaire, en se posant la question s'il s'agit d'une crise de transition ou d'une crise de la construction européenne. Il considère qu'il y a une crise de la démocratie plutôt qu'une crise de l'Etat-nation, en affirmant qu'il n'a jamais cru que «la construction européenne, l'Europe se justifie par le dépassement de l'Etat-Nation». Delors identifie un triptyque de crises pour expliquer les difficultés du moment: une crise de l'Etat-nation, une crise de la politique, qui doit retrouver un projet et des valeurs communes, et une crise de la construction européenne.

Delors reste fidèle au principe de la subsidiarité et considère que pour passer à une approche juridictionnelle et institutionnelle de la subsidiarité il faudrait passer du traité à une Constitution européenne, comportant une délimitation des compétences. D'autre part, il suggère de doter l'UE de deux légitimités, une légitimité étatique, issue des Parlements nationaux, et une légitimité plus directe grâce à une meilleure position du Parlement Européen face aux citoyens et au Conseil<sup>66</sup>.

<sup>63</sup> Grant C., *op.cit*, p.360

<sup>64</sup> *Bull.CE*, no.6/1994

<sup>65</sup> Delors J., *Combats pour l'Europe*. Paris: Ed. Economică, 1996, p.20

<sup>66</sup> Idem, *Scénarios pour l'Europe (Intervention au Colloque de la Fondation Paul Henri Spaak, Bruxelles, 13. 10. 1995*, in Delors. *Combats...*, p.51



Il continue sa critique à l'égard du Traité de Maastricht, en considérant que l'existence des trois piliers empêche l'UE à exercer une volonté politique et que seule la conception de l'arbre permet d'exprimer et de contourner la personnalité de l'Europe pour vivre ensemble et pour agir en commun dans quelques domaines.

Delors a été fidèle à la méthode communautaire et il ne se cache pas la déclarer: «La méthode communautaire est avant tout une mécanique institutionnelle qui, lorsqu'elle fonctionne bien, garantit une bonne préparation des projets, une décision dans la clarté et une exécution de qualité. Si le triangle institutionnel – Parlement, Conseil, Commission – assume ses missions, convenablement relié au Conseil Européen, il est possible d'avancer, de gagner en lisibilité, de trouver les voies de la responsabilité démocratique et donc de la citoyenneté. Si au contraire le triangle s'enlise pour de multiples raisons, si la Commission ne se voit pas reconnue dans la plénitude de ses droits et de ses devoirs, si le Conseil des Affaires générales ne joue plus son rôle d'arbitre et de synthèse, alors, le Conseil Européen s'éloigne de ses missions de base et veut se charger de tout»<sup>67</sup>.

Après la fin de ses mandats, Delors n'a pas cessé d'aborder la question de l'élargissement et par extension l'image de la future Europe élargie. Dans ce sens, il constate l'existence de quelques défis. D'une part, il s'agit du défi du nombre des membres, car une Union à 30 membres ne fonctionnera pas de la même manière qu'une Union à 15. D'autre part, il parle du défi de la différenciation, car dans l'Union il y a des membres qui veulent, des membres qui ne veulent pas et des membres qui ne peuvent pas. Ensuite il s'agit du défi de financement, car l'élargissement impliquera l'augmentation du budget communautaire de la moitié. Le défi institutionnel exige que la Commission garde le monopole du droit d'initiative et que le recours à la majorité soit nécessaire dans un nombre accru de questions. Delors ne perd pas l'occasion d'attaquer la question de la comitologie, en soulignant que la «Commission est profondément handicapée par la comitologie» et que la vraie bureaucratie est celle de ces comités en non pas celle de la Commission. En ce qui concerne le défi de la responsabilité extérieure de l'Union, Delors entrevoit la solution d'un président du Conseil Européen, élu pour 3-4 ans, flanqué par la présidence courante et par le Président de la Commission.

En faisant référence au défi politique, Delors se prononce pour une double légitimité, celle des Etats et celle du Parlement Européen. Il considère qu'il est illusoire de croire qu'il est possible de transformer le Parlement Européen dans une reproduction des Parlements nationaux, car les différences entre les pays ne sont pas réductibles à la différence droite-gauche.

En conséquence, Delors lance quelques scénarios de secours pour l'Europe<sup>68</sup>. Premièrement, il parle d'une «Europe à la carte» et dans ce sens il considère que le socle commun – l'ensemble constitué par le marché unique, les quatre libertés, les politiques communes – doit être maintenu.

Deuxièmement, il parle d'une «Europe élargie à un socle minimum réduit», dans laquelle chacun prend de l'UE ce qui lui convient et paie pour cela. Il voit dans cette formule la fin de la construction européenne, mais il attire l'attention qu'en cas de manque d'accord entre les Etats membres, cette Europe se produira spontanément.

Troisièmement, il parle d'une «Europe élargie à l'introduction d'une différenciation», c'est-à-dire une Europe dans laquelle certains membres auront la permission d'aller plus loin, conduisant ainsi vers une avant-garde de ceux qui «veulent garder la pureté des intentions et des motivations initiales des parents fondateurs».

Finalement, Delors parle de la formule des «Deux Europe», qui est son modèle préféré. Il s'agit d'une Europe fondée sur les besoins de sécurité interne et externe de tous les Etats membres et sur la nécessité de la modernisation de l'économie, et d'une Europe fédération d'Etats-nations qui veut suivre l'intégration en pensant que c'est le seul moyen pour les vieilles nations de garder une marge d'autonomie et de continuer d'exercer une influence dans le monde.

<sup>67</sup> Idem, *Mémoires*, p.458

<sup>68</sup> Delors J., *Scénarios pour l'Europe*, p.58

Quelle que soit la formule théorisée par Delors, il a été le partisan d'une Europe fédérale; pour lui le fédéralisme était «un ensemble humain impliquant une claire répartition des compétences entre différents échelons». L'Europe fédérale de Delors suppose «un échelon européen, un échelon national et un échelon régional»<sup>69</sup> et elle n'implique pas la disparition des nations car Delors parle d'une «structure fédérale qui va définir les compétences exclusives de la Communauté, les compétences partagées et les compétences réservées aux nations».

Dans la formule fédérale imaginée par Delors, la Commission devrait jouer un rôle important; il voudrait la transformer en un gouvernement européen: «Si on doit renforcer les institutions, il est mieux d'augmenter la légitimité politique de la Commission, en commençant avec celle du président. Il est le gardien de l'intérêt européen, il est celui qui montre les cartes jaunes ou rouges lorsqu'il est besoin. Il exécute les décisions du Conseil et il a le monopole de l'initiative. Il est le moteur de la Communauté et l'ingénieur de la construction européenne»<sup>70</sup>.

Delors n'a pas perdu ses convictions fédéralistes ni après 1995. Dans ses *Mémoires* il écrit: «Mais comment faire travailler ensemble ces nations? Sinon en faisant de l'Union Européenne le cadre indispensable où nous pourrions, avec plus d'efficacité qu'au niveau national, réaliser nos ambitions dans l'espace européen et dans le monde. C'est là que la méthode fédérale affiche sa supériorité car elle permet de définir sans équivoque «qui fait quoi et qui est responsable de quoi».

Les transferts de souveraineté aux institutions européennes sont décrits sans équivoque. La subsidiarité joue à plein. Au total, l'approche fédérale est celle qui garantit la moins grande centralisation des pouvoirs. Telle est la raison pour laquelle j'ai proposé, comme structure inspiratrice pour l'Europe, la Fédération des nations ou des Etats nations»<sup>71</sup>.

Malgré le fait qu'il envisageait une Europe de l'Atlantique jusqu'aux frontières de la Communauté des Etats Indépendants, Delors a toujours accordé plus d'importance à l'approfondissement qu'à l'élargissement. Cette attitude a été dictée par ses convictions fédéralistes et dans ce sens, puisque la construction européenne n'était pas engagée définitivement sur la voie de l'approfondissement fédéral, l'élargissement ne pouvait qu'ajourner ce processus. Il a répété souvent qu'il préfère l'approfondissement de l'Europe plutôt que son élargissement, en redoutant que l'ouverture de la Communauté n'effondre l'édifice construit, mais il a envisagé les conséquences favorables résultant d'un élargissement contrôlé de l'UE, selon un calendrier précis. Il était conscient toutefois que tout élargissement aurait modifier les rapports entre les ensembles de l'intérieur de l'Union: l'Europe latine et l'Europe du Nord, l'axe franco-allemande et les convergences anglo-danoises: «L'évolution vers l'Union dans une communauté sensiblement plus nombreuse est inconcevable. Elle sera plus difficile et, sans doute, plus lente. Plus difficile car les modalités d'exercice de la subsidiarité devront s'accommoder avec une délégation de plus en plus importante au bénéfice de l'échelon central, afin de lui permettre de gérer la complexité et d'échouer les coalitions. Plus lente, car l'énergie politique devra se consacrer à l'échelon central afin d'obtenir une convergence effective de l'ensemble de la Communauté sur les objectifs intermédiaires, d'ordre économique et social»<sup>72</sup>.

Jacques Delors a été, comme il a été caractérisé<sup>73</sup>, un visionnaire pragmatique. Vu par les uns comme l'homme du Président Mitterrand et comme un socialiste, il n'a pas hésité de faire appel aux moyens libéraux pour relancer l'Europe et de menacer la France avec sa démission en cas de refus à l'égard de Maastricht. Il voit l'Europe à la dimension de De Gaulle, mais construite d'une manière fédérale, organisée par échelons et ne réunissant pas les patries. Vu par les autres avide de pouvoir et

<sup>69</sup> Meyret R., *op.cit.*, p.135

<sup>70</sup> *Ibidem*, p.137

<sup>71</sup> Delors, *Mémoires*, p.456

<sup>72</sup> Meyret R., *op.cit.* p.145

<sup>73</sup> Drake Helen, *Jacques Delors en Europe. Histoire et sociologie d'un leadership improbable*. Strasbourg: Presses Universitaires de Strasbourg, 2002

centraliste, il a subsumé la centralisation du pouvoir communautaire à la Commission afin de donner à la construction européenne un rythme et une cohérence vers une évolution fédérale.

Jacques Delors a été avant tout l'homme de l'Europe, une Europe qui, pendant sa décennie, a évolué peu par rapport à ses projets. Pourtant, l'Europe de Delors est celle d'un Grand Marché, d'une Union Économique et Monétaire engagée vers la monnaie unique, une Europe au début de sa construction politique, mais une Europe à une citoyenne européenne. Delors a été toujours devant l'Europe réelle dans laquelle il vivait. Il a «régné» sur une Europe des contrastes, sur une Europe de la géométrie variable, sur une Europe des intérêts nationaux différents. L'Europe de Delors est celle des leaders remarquables, l'Europe du Président Mitterrand, du Chancelier Kohl, de Madame Thatcher, avec qui il a dû discuter, négocier ou se disputer.

Convaincu que l'Europe doit être mise en marche par elle-même, il l'a fait bouger par un engrenage qui la poussait de plus en plus loin. Delors a réinventé la motricité intérieure de l'Europe en reliant les mécanismes intégrationnistes inventés par Monnet.

### **Bibliographie:**

1. Bulletin des Communautés Européennes, no.1/1985
2. Idem, no.6/1985
3. Idem, no.6/1988
4. Idem, no.6/1989
5. Idem, no.1/1989
6. Idem, no.12/1989
7. Idem, no.6/1992
8. Idem, no.10/1992
9. Idem, no.6/1993
10. Idem, no.12/1993
11. Bulletin de l'Union Européenne, no.6/1994
12. Delors Jacques, *Mémoires*, Ed. Plon, 2004
13. Idem, *L'unité d'un homme* (Entretiens avec Dominique Wolton), Paris: Ed. Odile Jacob, 1994
14. Idem, *Combats pour l'Europe*, Paris: Ed. Economică, 1996
15. Maris Bernard, *Jacques Delors artiste et martyr*, Paris: Ed. Albin Michel, 1993
16. Meyret Roman, *La face cachée de Jacques Delors*, Paris: Ed. Première Ligne, 1994
17. Grant Charles, *Delors. Architecte de l'Europe*, Genève: Georg, 1995.
18. Rollat Alain, *Delors, Paris*: Ed. Flammarion, 1993
19. Drake Helen, *Jacques Delors en Europe. Histoire et sociologie d'un leadership improbable*, Strasbourg: Presses Universitaires de Strasbourg, 2002